

N° 42/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JUILLET 2024

OBJET : Délibération pour valider un bon d'achat de 150€ pour la naissance de l'enfant d'un agent communal

Le onze juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

Convocation en date du : 24 juin 2024

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉS : BARBAN Daniel (pouvoir donné à CATELAN Thierry), CATELAN Richard, GALLAND Daniel (pouvoir donné à ROCHAS Alain), GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique (pouvoir donné à GIRAUD Sylvie)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la naissance de l'enfant de Mme Sarah Cognet, agent communal intervenant au sein de l'école d'Aubessagne. Après échange, il est décidé d'attribuer un bon d'une valeur de 150€ au magasin Bébé 9 pour la naissance de son enfant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider l'achat d'une carte cadeau au magasin bébé 9 d'une valeur de 150€ à l'attention de Mme Sarah Cognet.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail : mairie@aubessagne.fr